



ÉVOLUTION DES COTISATIONS DU CONTRAT DE GROUPE

Votre complémentaire santé s'améliore au 1^{er} janvier 2017

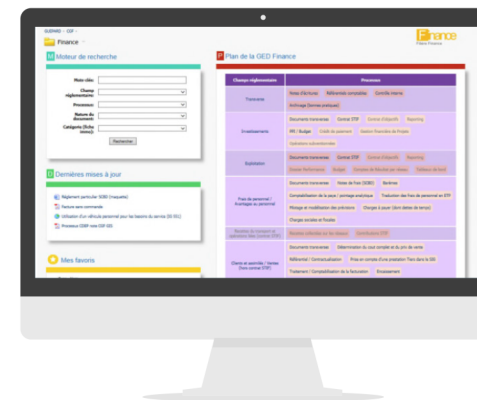
LA COTISATION DU SALARIÉ PASSE DE 34,30 € À 35 € À PARTIR DU 1^{er} JANVIER 2017

Cette faible augmentation correspond à l'évolution de la consommation médicale et à la revalorisation des consultations des médecins en 2017.

L'intégralité des améliorations est financée par l'entreprise.

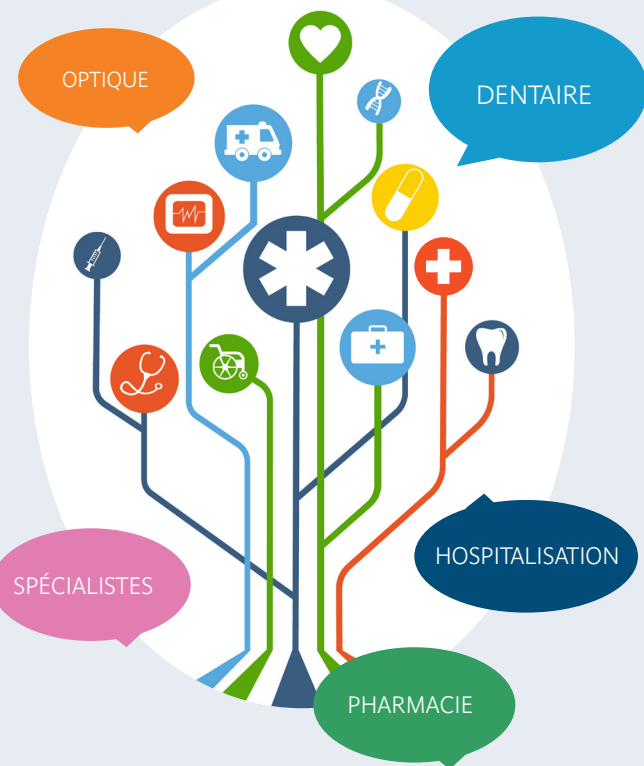
L'entreprise assurera désormais 61% de la cotisation frais de santé, au delà de l'obligation légale de 50%.

Les évolutions futures seront également prises en charge respectivement à **61% par l'entreprise** et **39% par les salariés.**



Menu général > Informations pratiques > vie du salarié > Mutuelle

Les options, aussi, évoluent. Vous retrouverez tous les détails et les nouveaux taux de remboursement, dans le « Contrat valant notice d'information », adressé au domicile de chacun, fin décembre 2016.



Décembre 2016



GRUPE MUTUALISTE RATP



GRUPE MUTUALISTE RATP

adresse postale : Tour gamma A-B • 75582 Paris CEDEX 12

N°Cristal 0 969 391 170

Tél.int. : 089 63

APPEL NON SURTAXE

